

DELIBERATION CA099-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 04 décembre 2017.

Objet de la délibération Procès-verbal du conseil d'administration du 26 octobre 2017

Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 26 octobre 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Fait à Angers, le 15 décembre 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 décembre 2017** / mise en ligne le : **22 décembre 2017**



Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 26 octobre 2017

Approuvé par le Conseil d'Administration
du 14 décembre 2017

Membres à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

AGNELY Olivier, Agent comptable

Membres présents invités par le Président :

LE GALL Didier, Vice-président du conseil d'administration MALLET Sabine, Vice-présidente chargée de la formation et la vie universitaire HOCQUET Anne-Sophie, Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale AMIARD Stéphane, Vice-président chargé du numérique et du patrimoine DEBSKI Nathalie, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique SIMONEAU Philippe, Vice-président chargé de la recherche	FLEURANT Cyril, Directeur de la faculté LLSH BOUVIER Lydie, Directrice de l'IUT LERICHE Philippe, Directeur de la faculté des sciences FURET Thierry, chargé de mission au Rectorat de Nantes	SAINTOBERT Annabelle, Directrice des affaires financières VIOLETTE Antoine, Directeur du patrimoine immobilier ROUEZ Alexa, Directrice de la recherche, de l'innovation et des études doctorales
---	--	--

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. INFORMATIONS.....	5
1.1. Université Bretagne Loire (UBL).....	5
1.2. PIA 3 : projet THELEME	6
2. PROCES-VERBAUX DES CA.....	7
2.1. Procès-verbal du 28 septembre 2017 - vote.....	7
3. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES.....	7
3.1. Modification du règlement intérieur : rédaction du titre 4 - vote.....	7
3.2. Modification du règlement intérieur : rédaction du titre 5 - vote.....	7
3.3. Modification du règlement intérieur : rédaction du titre 6 - vote.....	7
3.4. Modification du règlement intérieur : rédaction du préambule du livre II - vote	7
4. PROSPECTIVE ET MOYENS.....	7
4.1. Exécution des programmes pluriannuels d'investissement (compte financier 2016) - vote	7
4.2. Budget rectificatif 2017 - vote.....	8
4.3. Investissement immobilier : bilan CPER 2007/2013 et état d'avancement CPER 2015/2020.....	9
5. RECHERCHE.....	10
5.1. CPER volet recherche	10
5.2. Convention COST - vote	10
5.3. AAP international - vote.....	10
5.4. Demande de financement FEDER : projet « PREMMI-PACEM_EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES - vote.....	11
5.5. Demande de financement FEDER : projet « CISPEO_EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES - vote.....	11
6. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE	11
6.1. Conventions - votes.....	11
6.1.1. Convention IUT/lycée Elizé de Sablé sur Sarthe (LP Maintenance des systèmes automatisés)	11
6.1.2. Convention IUT / lycée Estournelles de Constant de La Flèche (LP Génie électrique pour le bâtiment).....	11
6.1.3. Convention IUT / lycée le Fresne et J. Moulin d'Angers (LP Biologie Analytique).....	11
6.1.4. Convention Faculté DEG / Institut des métiers du notariat (LP Métiers du notariat).....	11
6.1.5. Convention Faculté DEG / IFCS (Master administration des entreprises - parcours santé)	11
6.1.6. Convention UFR ESTHUA Tourisme et Culture / CCI du Vaucluse (LP Métiers des Arts Culinaires et des Arts de la Table)	11
6.1.7. Convention double diplôme Faculté LLSH / Worcester	11
6.2. Créations de diplômes nationaux - votes	12
6.2.1. LP intervention sociale : insertion et réinsertion professionnelle (IUT)	12
6.2.2. DEUST Sportifs de haut niveau (Faculté DEG)	12
6.3. Créations de diplômes universitaires - votes	12
6.3.1. DU Adoption des pratiques professionnelles (Faculté LLSH)	12
6.3.2. DIU Hépatites (Faculté Santé)	12
6.3.3. DIU Oncologie comparée (Faculté Santé).....	12
6.3.4. DIU Médecine manuelle (Faculté Santé)	12
6.3.5. DIU Qualification à l'exercice de la médecine générale (Faculté Santé)	12
7. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT	13
ANNEXE :	13

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 22 membres présents, 6 procurations). 2 membres à voix consultative sont présents. 13 membres invités sont présents.

1. Informations

Matthieu LEVAILLANT, Vice-président délégué à la vie des campus, actuellement en stage d'internat en santé publique au Ministère de la Santé, est contraint de mettre fin à son mandat dont la charge est devenue incompatible avec ses nouvelles missions. Il ne sera pas remplacé et les dossiers qu'il avait en charge seront assumés par Jean-René MORICE.

1.1. Rapprochement Université d'Angers – Le Mans Université, Université Bretagne Loire (UBL) et contrat quinquennal

M. ROBLÉDO revient sur le rendez-vous du 11 octobre 2017 au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation conjointement avec le président de l'Université du Mans. L'objectif était de présenter le projet de rapprochement entre les deux universités, mais ont été aussi abordées la COMUE UBL et la contractualisation.

M. ROBLÉDO précise à propos du rapprochement que le souhait était de savoir si, quelle que soit sa forme, le projet pouvait être analysé et accepté par le Ministère comme un espace de coordination, non pas au sens de la loi de juillet 2013 qui ne le prévoit pas, mais plutôt de celui de l'ordonnance en cours de rédaction (elle devrait être votée en décembre 2017 ou janvier 2018) dont l'objectif est de « desserrer la contrainte de la loi ». Aujourd'hui, les espaces de coordination dans lesquels doivent se retrouver tout établissement relevant du Ministère s'entendent à l'échelle académique ou inter-académique sauf pour l'Ile-de-France où des espaces infra-académiques sont possibles. L'évolution consisterait à étendre ces espaces infra-académiques à tout le territoire. Le Ministère envisage cette organisation pour l'académie de Rennes (entre l'Université de Brest et celle de Bretagne-sud), mais pour les Pays-de-la-Loire (où le contexte est moins compliqué), si la COMUE venait à disparaître, le Ministère envisageait plutôt un espace de coordination entre les Universités d'Angers, Nantes et Le Mans. Cependant, la première porte d'entrée de ces coordinations doit être le projet et non les éléments constitutifs de la structure. Or, il existe bien un projet « Nantes-Nantes » (i-site et la nouvelle université) et un projet de rapprochement Angers-Le Mans donc rien ne justifie que la coordination embrasse l'ensemble de l'académie. Le Ministère a convenu de la pertinence du projet qui correspond bien à l'esprit de l'évolution de la loi. Il n'y a par conséquent aucun véto législatif ou politique. Dès lors, il convient de continuer de travailler sur ce projet.

M. ROBLÉDO présente ensuite le second point : l'UBL. La position du Ministère a peu évolué depuis la rencontre de juillet 2017 ; il reste dans une position d'observation et attend les propositions des acteurs, mais il n'acceptera pas un système avec trois espaces de prise de décision à savoir un espace au niveau des établissements qui veulent conserver leur autonomie juridique, un autre au niveau des coordinations de sites infra et un dernier à l'échelle de l'UBL. Il faudrait donc qu'un échelon disparaisse. Le Ministère appuie le niveau inter-régional qui pourrait être envisagé, selon lui, comme un « club » sans portée juridique particulière, mais l'Université de Rennes ne voulant pas d'un espace au-dessus de son projet actuel, l'avenir de l'UBL est très compromis. Le Ministère insiste sur la nécessité d'un « atterrissage » en douceur et non d'un « crash » notamment pour le personnel de la COMUE et la SATT Ouest Valorisation dont l'UBL est pour le compte de ses membres l'actionnaire majoritaire.

Concernant le dernier point, la contractualisation, M. ROBLÉDO explique que le Ministère ne peut pas signer le contrat tant que la COMUE à laquelle nous sommes rattachés n'a pas obtenu la validation de son projet. Deux possibilités se présentent : soit les membres de l'UBL tombent d'accord sur un projet (l'espace de coordination existant entre les deux académies est pertinent à l'échelle de l'UBL actuelle), soit l'UBL disparaît et la signature des volets spécifiques est alors envisageable. Mais selon le Ministère, le contrat est certes intéressant et important, mais comme aucun moyen n'y est rattaché, il n'induit pas de grands changements. Le travail sur la formalisation du rapprochement avec l'Université du Mans va donc se poursuivre avec la définition des grands axes sur lesquels on va coopérer et la spécification des objets portés en commun : Théème, complémentarités entre laboratoires de recherche et composantes communes, notamment dans le domaine de la formation en santé : le dispositif « PluriPass » étant commun, les deux établissements de santé (CHU/CHR) pourraient se rapprocher et une UFR Santé commune être ainsi créée en tant qu'espace de coordination infra-établissements, à l'image de la filiale

commune entre deux sociétés « mères ».

M. TAILLEFAIT rappelle qu'au sein de ce Conseil d'administration, plusieurs administrateurs ont dénoncé et critiqué la façon dont l'UBL se construisait, indiquant que la COMUE est une « coquille à peu près vide » qui va encore se vider dans les mois à venir. Il se demande donc ce que font les collègues responsables de la COMUE, s'ils ont encore quelque chose à faire. De plus, avec la dissolution de la COMUE, il s'interroge sur le rapatriement de certains postes et sur la récupération de tout ou partie de l'argent versée chaque année. Il précise ensuite que les contrats de site sont des contrats publics très particuliers qui n'engagent pas l'Etat. Il s'étonne enfin du renforcement d'une co-composante qui serait une filiale commune dans le projet de rapprochement alors que les universités ont plutôt une politique de centralisation.

M. ROBLÉDO répond que si les collègues rennais, sous une pression politique locale forte, n'avaient pas procédé à un revirement politique, la COMUE ne connaîtrait pas les soubresauts qui la fragilisent aujourd'hui. La COMUE n'est pas vide : les écoles doctorales existent et des projets trans-établissements sont mis en place depuis un an. M. ROBLÉDO rappelle que les réponses de l'Université d'Angers à un certain nombre d'appels à projet lancés par la COMUE ont permis de rembourser la cotisation versée (allocations post-doctorales à hauteur de 160 000€, projet BO+ qui a induit la création d'un poste ...). M. ROBLÉDO reconnaît que la loi de 2013 ne mentionne les composantes qu'au sens large (UFR et unités de recherche), mais la réalité à l'Université d'Angers est tout autre, ce que le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCÉRES) lui a d'ailleurs reproché. Le HCÉRES considère que l'Université d'Angers travaille avec une composante facultaire importante très associée à la prise de décision et à la politique générale de l'établissement (les moyens et les postes sont des dispositifs fortement discutés avec les composantes). La situation n'est plus celle d'avant 1968 lorsque l'université n'existait qu'au travers de ses facultés. La hiérarchie est inversée, mais la politique générale défendue admet que l'université aurait du mal à exister sans ses composantes. La filiale commune n'est pas antinomique à ce que l'on fait ici.

1.2. [PIA 3 : projet THELEME](#)

M. ROBLÉDO annonce que concernant l'appel à projet des Ecoles Universitaires de Recherche, aucun des 3 dossiers déposés n'a été sélectionné ; sur 191 dossiers, 29 sont retenus pour 216 millions dont le projet de l'Université du Mans (EUR acoustique). Le Ministère n'a pas remis en question le classement proposé par le jury. Ce dernier a pris les meilleurs dossiers quelle que soit la discipline concernée ; l'équilibre thématique n'étant pas recherché, nous avons 3 dossiers sur l'économie, mais des champs disciplinaires n'apparaissent pas. Une seconde vague d'appel à projet sera lancée en 2019. En fonction de l'analyse faite de nos dossiers, nous verrons s'il est pertinent ou pas de les redéposer et les points qu'il faudrait améliorer. M. ROBLÉDO précise que pour pouvoir déposer un dossier, il fallait absolument le soutien d'un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique, ce qui limitait le spectre des projets.

M. ROBLÉDO poursuit en indiquant que pour « Nouveaux Cursus Universitaires », notre projet, déposé avec l'Université du Mans, a été retenu (17 dossiers sélectionnés sur les 66 demandes). Notre dossier est classé A. M. BOISSON, responsable du projet, fera une présentation plus détaillée directement dans les composantes impactées (LLSH, DEG et Sciences). Le projet se déroulera en deux phases ; la première débutera dès septembre 2018 dans les lycées partenaires en classe de seconde, puis en 2019, en classes de seconde et première et enfin en 2020 en classe de seconde, première et terminale. La seconde phase débutera en 2021 avec l'accueil à l'université des premiers étudiants ayant bénéficié du dispositif. Il faudra alors avoir mis en place les premières organisations prévues dans le projet. Cette période coïncide avec la réflexion en amont de la nouvelle offre de formation. Le budget total de ce projet est de 30 millions, mais la totalité de la somme n'a pas été demandée car il fallait une contribution des établissements. Le financement obtenu est de 13 290 000 € sur 10 ans (80% de la somme demandée). 58% des actions sont portées par l'Université d'Angers et 42% par l'Université du Mans (un établissement porte une action pour les deux). Notre projet est le 3^e budget des dossiers retenus. Il est, sur plusieurs points, à rapprocher du rapport Filâtre (orientation, rythmes à l'université ...) et sera sans doute à déployer dans les universités dans quelques années.

M. ROBLÉDO abordera à nouveau ces points d'information lors de la prochaine assemblée générale des personnels.

information (cf diaporama en annexe).

Mme BONNIN s'interroge sur le projet « Data Center » qui figure au tableau pour son montant initial d'un million d'euros, alors que l'enveloppe a augmenté.

M. ROBLÉDO répond que la décision d'engager 430 000€ supplémentaires n'ayant pas encore été prise au moment de l'élaboration du compte financier 2016, le projet n'apparaît que pour son montant initial.

Mme SAINTOBERT précise que le document soumis au vote concerne l'exercice 2016 ; au budget 2017, le projet est bien inscrit pour son enveloppe globale. Certains autres projets peuvent ainsi être abondés et donc leur montant évolue entre le compte financier de l'année n-1 et le budget de l'année n.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.2. Budget rectificatif 2017 – vote

M. ROBLÉDO commente le budget rectificatif n°1/2017 (cf diaporama en annexe) et précise que le vote porte sur les tableaux 1, 2, 4, 6 et 9.

Mme BONNIN demande si la récupération de la TVA effectuée pour la période 2012-2014 est amenée à se reproduire.

M. ROBLÉDO répond que nos règles de TVA ont changé depuis 2017 et que nous avons encore en attente la période 2015-2016. La récupération s'effectue « au fil de l'eau ».

M. LE GALL précise qu'après dialogue avec le Rectorat, des recettes fléchées de droits universitaires ont été rattachées au programme Recherche, Formation et Innovation (RFI) à hauteur de 332 983€. Le fléchage des recettes ne constitue pas une affectation de celles-ci : le montant détaché en recettes propres, fléchées sur 2017, va apparaître dans des recettes globalisées et sera ensuite rattaché au programme RFI dans le cadre de l'apport de l'établissement à ce dernier.

M. TAILLEFAIT demande si la situation financière de l'Université d'Angers est saine.

M. ROBLÉDO explique que trois éléments fondamentaux sont à prendre en compte : le Fonds de Roulement (FdR) en augmentation, la trésorerie qui augmente aussi et la Capacité d'AutoFinancement (CAF) qui est positive.

Le FdR prévisionnel au 31/12/2017 est de 14 756 181€, mais des engagements pluriannuels sont prévus et doivent être préemptés sur ce FdR, de même que les provisions et les restes à recouvrer sur les contrats de recherche. Le solde est alors de 9 338 290€. Le seuil prudentiel est de 15 jours de charges de fonctionnement décaissables. Sachant qu'un jour de charges décaissables s'élève à 401 214.50€, le montant de notre FdR équivaut à 23.39 jours.

Notre trésorerie prévisionnelle au 31/12/2017 s'élève à 22 926 829€, mais si on part du principe que les opérations étaient toutes décaissées fin 2017, nous avons une trésorerie recalculée de 17 559 819€ qui équivaut à 43.77 jours de charges décaissables.

M. ROBLÉDO souligne que nous n'avons pas de difficulté à couvrir par notre FdR nos opérations structurelles pré-engagées. Mais, le montant de notre subvention de l'Etat est talonné par le poids de notre masse salariale car l'augmentation de notre dotation ne se fait pas au même rythme que celle de notre masse salariale. Donc notre fonctionnement (25 millions d'euros environ) doit être financé par des ressources propres.

Mme BONNIN demande si cette situation d'augmentation de la masse salariale n'est pas la même dans toutes les universités.

M. ROBLÉDO répond par la négative. En effet, le Glissement Vieillesse/Technicité (GVT) est négatif dans certaines universités (en l'absence de création de poste). De plus, certaines, au moment du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), étaient en excédent d'initialisation sur la base du modèle établi. Ce même modèle nous attribuait un déficit de 7 millions d'euros.

M. BOUQSIM demande comment rétablir plus de justice.

M. ROBLÉDO indique qu'au sein de la Conférence des Présidents d'Universités, les avis divergent. Certains préconisent le rétablissement d'un modèle partagé de répartition, réfuté par d'autres qui soutiennent que ce modèle ne peut pas reconnaître toutes les dimensions de l'activité d'une université et notamment l'activité d'une université très intensive en recherche. Mais, M. ROBLÉDO rappelle que ces universités peuvent bénéficier, par le biais des appels à projet, de financements extra-budgétaires. De même, la subvention 2018 devrait contenir une enveloppe pour couvrir le GVT, défavorable aux universités dont le GVT est négatif, ce qui n'est pas notre cas.

2. Procès-verbaux des CA

2.1. Procès-verbal du 28 septembre 2017 - vote

Le vote du procès-verbal du 28 septembre 2017 est reporté au CA du 14 décembre 2017.

3. Affaires générales et statutaires

M. ROBLÉDO explique que notre démarche globale de prévention nous a amenés à réfléchir sur les titres 5 et 6 du règlement intérieur ; le titre 4, encore vierge, a été inclus dans cette rédaction. La Commission des statuts a approuvé l'ensemble des modifications et le CHSCT s'est prononcé positivement sur les titres 5 et 6.

Mme HOCQUET présente la rédaction des titres 4, 5 et 6 et du préambule du livre II (cf diaporama en annexe).

3.1. Modification du règlement intérieur : rédaction du titre 4 - vote

M. TAILLEFAIT demande si les règles sur l'affichage et la distribution de tracts concernent les tracts d'origine syndicale uniquement car la loi du 13 juillet 1983 s'applique pour tout ce qui est relatif à l'expression syndicale, les autres domaines devant être fixés par le règlement intérieur.

Mme HOCQUET répond que les deux sont prévus dans l'article 4.5 avec la même règle.

Mme BONNIN s'interroge sur la politique de l'Université d'Angers concernant le port de croix ou de voile. Mme HOCQUET rappelle que l'Université d'Angers est un service public. Tout signe ostentatoire de religion est interdit pour les personnels au titre de la laïcité. En revanche, s'agissant des usagers, les seules limitations concernent les raisons de sécurité abordées au titre 5.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3.2. Modification du règlement intérieur : rédaction du titre 5 - vote

M. TAILLEFAIT précise que pour l'hygiène et la sécurité, un décret spécifique s'applique et non le Code du travail.

Mme HOCQUET répond que ce décret renvoie au Code du travail.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3.3. Modification du règlement intérieur : rédaction du titre 6 - vote

Mme HOCQUET précise que l'intérêt d'un règlement intérieur est qu'il est opposable ; si, à un moment, des excès de la part des uns et des autres se produisent, il permettra d'agir pour qu'ils cessent.

Mme BONNIN s'étonne de la présence du terme « police » dans le règlement intérieur.

M. TAILLEFAIT explique que le Président d'université est une autorité de police administrative.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3.4. Modification du règlement intérieur : rédaction du préambule du livre II - vote

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4. Prospective et moyens

4.1. Exécution des programmes pluriannuels d'investissement (compte financier 2016) - vote

M. ROBLÉDO explique que l'annexe 9 du compte financier devait faire l'objet d'un vote spécifique qui est proposé ce jour aux administrateurs.

Mme SAINTOBERT présente le tableau 9 intitulé « tableau des opérations pluriannuelles » pour vote et le tableau 10 « tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation » présenté pour

M. ROBLÉDO ajoute que si la subvention ne suffit plus, nous puiserons dans le FdR , mais dans aucun cas, des postes sont ou seront gelés.

M. ROBLÉDO conclut que la CAF, correspondant à ce que l'on dégage de notre activité, permet d'alimenter le FdR pour des projets futurs comme la rallonge pour la réhabilitation de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines. Augmenter le FdR au-delà du seuil prudentiel n'a d'intérêt que pour des investissements futurs.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

4.3. Investissement immobilier : bilan CPER 2007/2013 et état d'avancement CPER 2015/2020

M. AMIARD et M. VIOLETTE présentent le bilan du Contrat de Plan Etat Région 2007/2013 et font un point sur l'avancement du CPER 2015/2020 (cf diaporama en annexe).

Mme LEFRANÇOIS demande où va être logé le Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé entre son déménagement et son installation dans les locaux de La Passerelle, c'est-à-dire pendant deux ans.

M. ROBLÉDO répond que la Ville d'Angers n'ayant pas été en mesure de proposer un lieu unique avec la surface qui correspond aux besoins du SUMPPS, l'Université d'Angers a recherché une solution en interne. La réhabilitation du 2^e étage du bâtiment A de la Faculté des Sciences va être financée sur fonds propres et le SUMPPS occupera dans un premier temps ces locaux.

Mme LEFRANÇOIS poursuit en s'interrogeant sur le devenir de cet étage après le départ du SUMPPS.

M. AMIARD répond qu'un recloisonnement à l'intérieur du bâtiment sera nécessaire, mais que cette opération aura eu l'avantage de réhabiliter cet étage du bâtiment qui est actuellement inexploitable et que le projet prévoit bien l'affectation future des locaux.

M. ROBLÉDO indique qu'au bout d'un moment, si les dépassements de budget sont trop importants, les travaux ne seront pas effectués ou le seront mais pas tels que prévus car notre FdR n'est pas inépuisable.

M. ROBLÉDO souhaite que tous les dossiers d'expertise qui permettent d'affiner l'évaluation du coût du projet soient terminés avant la clause de revoyure afin d'argumenter et négocier le budget. En effet, comme le confirme le Conseil Régional, dans le CPER actuel, toutes les opérations souffrent d'un manque de budget en raison du sous-dimensionnement des enveloppes.

Mme LEFRANÇOIS s'interroge sur les raisons de ces sous-évaluations des enveloppes.

M. ROBLÉDO répond qu'elles proviennent des contraintes sur la qualité du bâti dont le coût n'était pas forcément anticipé quand les dossiers ont été montés ; le coût moyen du m² a aujourd'hui augmenté.

M. AMIARD rappelle que l'attribution de certaines enveloppes est bien inférieure aux demandes.

M. ROBLÉDO précise que sur la réhabilitation de la Faculté LLSH, l'Etat participe mais pas les Collectivités Locales. Dans les négociations de ce CPER, l'Etat ne voulait financer que des réhabilitations, et pas de constructions nouvelles, en partant du principe que le nombre de m² dans l'Enseignement Supérieur était suffisant par rapport aux besoins. Les Collectivités Locales, au contraire, ne voulaient pas financer de réhabilitations, partant du principe qu'elles sont à la charge du propriétaire, l'Etat. Comme l'enveloppe des crédits Etat a été réduite de moitié par rapport aux CPER précédents, se concentrant sur les réhabilitations, nos enveloppes sont donc plus petites.

M. NIGET s'interroge sur la faisabilité des travaux à la Faculté LLSH, prévus initialement pour 22 millions et qui seront réalisés avec une enveloppe de 6 millions.

M. ROBLÉDO répond que les travaux seront réalisés par tranche.

M. NIGET observe que la réhabilitation de la Faculté de Santé se fait avec participation des Collectivités Locales.

M. ROBLÉDO explique que cette réhabilitation est liée à un programme non réalisé du CPER précédent, donc décalé, et ne remet pas en question les règles observées lors des négociations du plan actuel.

Mme LEFRANÇOIS demande la date de réalisation des travaux de la dalle anatomie de la Faculté de Santé.

M. VIOLETTE indique qu'ils débiteront au courant de l'année 2019, mais que les bras de captation des

vapeurs seront mis en place en décembre 2018.

Mme LEFRANÇOIS rappelle qu'un rapport du CHSCT avait déjà alerté sur les risques liés aux activités de cette dalle.

M. ROBLÉDO précise que des solutions d'attente avaient été étudiées, mais jugées inefficaces ; seule l'évacuation des vapeurs permettait la maîtrise de ces risques, mais elle impliquait aussi d'attendre la réalisation de gros travaux ce qui explique le délai.

M. DELABAERE s'étonne que l'Université d'Angers assume de plus en plus de la maîtrise d'ouvrage, responsabilité importante.

M. AMIARD indique que les grosses opérations impliquent une professionnalisation des équipes qui peut également se justifier par la surface de plus en plus importante du bâti de l'Université d'Angers.

5. Recherche

5.1. CPER volet recherche

M. SIMONEAU et Mme ROUEZ présentent le CPER volet recherche 2015-2020 (cf diaporama en annexe).

5.2. Convention COST – vote

Mme GROLLEAU présente la convention financière conclue entre l'Université d'Angers et COST (cf diaporama en annexe).

M. ROBLÉDO précise que le Conseil d'Administration avait adopté, le 14 décembre 2016, des modalités de remboursement des frais de mission et de défraiement sous conditions des usagers. Cette convention COST fixe d'autres dispositifs, dérogatoires aux nôtres, qui s'imposent à tous les partenaires. Accepter cette convention nous engage à rembourser selon les modalités propres de cette convention et non selon notre dispositif, en précisant que cette dérogation ne vaut que dans le cadre de la convention COST.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5.3. AAP international - vote

M. SIMONEAU et Mme ROUEZ présentent l'appel à projet pour l'internationalisation de la recherche (cf diaporama en annexe).

M. NIGET demande si les nouvelles règles de prise en charge des frais de séjour des chercheurs nous permettront de faire des économies.

M. SIMONEAU répond que, d'après les simulations faites, pour certains projets oui mais pas pour d'autres. Il faut retenir le bilan au niveau global qui permettra, avec la même enveloppe, de financer plus de projets.

M. NIGET évoque la possibilité pour les chercheurs d'obtenir le titre de professeur ou chercheur « invité ».

M. SIMONEAU indique qu'un traitement à la demande est possible avec une lettre d'invitation.

Mme BONNIN déplore que, ne touchant plus leur salaire chargé, les chercheurs ne pourront plus faire de demande d'aide. Mme BONNIN demande également la raison d'un plafond à 150€ alors que le nôtre est à 90€.

M. HUISMAN rappelle que cette somme existe déjà dans notre cadre général des frais de missions pour les personnalités extérieures.

M. SIMONEAU explique que la somme de 150€ est un maximum et que le remboursement s'effectue sur production de justificatifs.

Mme LONG demande si le laboratoire devra servir de relais dans les modalités de ces remboursements.

Mme ROUEZ précise que la Direction de la Recherche, de l'innovation et des écoles doctorales centralisera les opérations en faisant appel aux laboratoires pour les mobilités entrantes.

M. NIGET souhaite quelques explications sur notre mobilité sortante.

M. SIMONEAU précise que seront pris en compte des projets de recherche internationaux existants ou nouveaux et qu'un retour sera demandé.

Mme GROLLEAU rappelle qu'il faut au minimum une lettre d'invitation.

Mme BONNIN note que les préparatifs seront moindres, mais les contraintes administratives plus lourdes, quand la personne sera là, pour recueillir les justificatifs.

Mme ROUEZ rappelle que précédemment les contraintes existaient notamment avec l'ouverture d'un compte bancaire en France.

M. SIMONEAU explique que le décalage entre les dépenses et leur remboursement sera nettement réduit. Les frais de transport sont directement pris en charge par l'Université d'Angers sans avance de fonds, contrairement à la situation antérieure. De plus, l'hébergement correspond le plus souvent à une seule facture, il ne reste donc à recueillir que les justificatifs des repas.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5.4. Demande de financement FEDER : projet « PREMMI-PACEM EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES - vote

M. SIMONEAU présente le projet (cf diaporama en annexe).

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

5.5. Demande de financement FEDER : projet « CISPEO EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES - vote

M. SIMONEAU présente le projet (cf diaporama en annexe).

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6. Enseignement et vie étudiante

Mme MALLET présente le point « Enseignement et vie étudiante » (cf diaporama en annexe).

6.1. Conventions - votes

6.1.1. Convention IUT/lycée Elizé à Sablé sur Sarthe (LP Maintenance des systèmes automatisés)

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.1.2. Convention IUT / lycée Estournelles de Constant à La Flèche (LP Génie électrique pour le bâtiment)

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.1.3. Convention IUT / lycée le Fresne et J. Moulin à Angers (LP Biologie Analytique)

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.1.4. Convention Faculté DEG / Institut des métiers du notariat (LP Métiers du notariat)

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.1.5. Convention Faculté DEG / IFCS (Master administration des entreprises – parcours santé)

Le vote de cette convention est reporté.

6.1.6. Convention UFR ESTHUA Tourisme et Culture / CCI du Vaucluse (LP Métiers des Arts Culinaires et des Arts de la Table)

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.1.7. Convention double diplôme Faculté LLSH / Worcester

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6.2. Créations de diplômes nationaux - votes

6.2.1. LP intervention sociale : insertion et réinsertion professionnelle (IUT)

M. ROBLÉDO rappelle que les demandes de créations de nouveaux diplômes postérieures au dépôt de l'offre de formation arrêtée dans le cadre du contrat sont possibles pour autant qu'elles soient auto-financées, sans répercussion sur l'équilibre global de toutes les formations de l'Université d'Angers et qu'elles répondent à un besoin.

Mme BOUVIER présente le projet de création (cf diaporama en annexe).

M. ROBLÉDO précise que, la fiche AOF devant être prise en compte, est celle votée par le Conseil d'IUT, et non celle présentée aux administrateurs.

M. ROBLÉDO rappelle que le Conseil d'IUT avait spécifié que cette création se déroulait dans une perspective de budget équilibré parce qu'elle était ouverte pour moitié à la formation initiale et pour l'autre à la formation continue. Une création de licence professionnelle doit permettre aux étudiants de trouver des lieux de stage et de bénéficier d'une insertion professionnelle. Concernant le budget, l'équilibre financier est conditionné à la proportion déterminée d'étudiants inscrits au titre de la formation continue.

M. ROBLÉDO souligne la volonté des porteurs du projet de voir la licence se dérouler à Angers, à proximité des partenaires. Il rappelle que l'IUT d'Angers devra accueillir ces étudiants supplémentaires dans les locaux actuels et que la formation devra être financée sur des ressources propres.

Cette décision est approuvée à la majorité avec 19 voix pour et 6 abstentions.

6.2.2. DEUST Sportifs de haut niveau (Faculté DEG)

Le vote de cette création de diplôme est reporté.

6.3. Créations de diplômes universitaires – votes

6.3.1. DU Adoption et pratiques professionnelles (Faculté LLSH)

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.3.2. DIU Hépatites (Faculté Santé)

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.3.3. DIU Oncologie comparée (Faculté Santé)

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.3.4. DIU Médecine manuelle (Faculté Santé)

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

6.3.5. DIU Qualification à l'exercice de la médecine générale (Faculté Santé)

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

7. Décisions prises par délégation du CA au président

M. ROBLÉDO informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises par délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance à 18h30.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO



**Le Vice-président
du Conseil d'administration,**
Didier LE GALL



Le Directeur général des services,
Olivier HUISMAN



ANNEXE :

- Diaporama de la séance du 26 octobre 2017

Conseil d'administration

jeudi 26 octobre 2017

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbal du CA
3. Affaires générales et statutaires
4. Prospective et moyens
5. Recherche
6. Enseignement et vie étudiante
7. Décisions prises par délégation du CA au Président



1. Informations

1.1 Retour sur la rencontre avec le Ministère le mercredi 11 octobre 2017.

1.2 Résultats PIA 3 Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

Thélème, co-porté par l'Université d'Angers et Le Mans Université



PIA3 : Calendrier

- Mise en place **progressive** du projet
- **Septembre 2018** : 1^{re} opération de parrainage auprès des classes de seconde
- **Septembre 2021** : 1^{rs} étudiant.e.s « Thélème »



PIA3 : Budget

Budget total prévisionnel :

30 millions € sur 10 ans

- UA = 58%
- LMU = 42%

Montant de la dotation PIA 3 :

13,290 millions €

(3^e budget national sur 17 lauréats)



2. Approbation de procès-verbaux

- Procès-verbal du 28 septembre 2017

**Reporté au Conseil d'Administration
du jeudi 14 décembre 2017.**



3. Affaires générales et statutaires

Vote de la commission des statuts du 10 octobre 2017 : 10 voix pour (à l'unanimité).

Vote du CHSCT du 17 octobre 2017 : titre 5 et 6 adoptés à l'unanimité.

Modifications du règlement intérieur de l'Université présentées par Anne-Sophie HOCQUET, Vice-présidente égalité, ressources humaines et politique sociale:

- Rédaction du titre 4 : Libertés, droits, obligations
- Rédaction du titre 5 : Hygiène et sécurité
- Rédaction du titre 6 : Police et ordre public
- Préambule du livre II



3. Affaires générales et statutaires

3.1 Modifications du règlement intérieur de l'Université :

- Rédaction du titre 4 : Libertés, droits, obligations.

POUR VOTE



Point 01 -Projet de modifications du règlement intérieur de l'Université : Rédaction du Titre 4 : LIBERTES DROITS ET OBLIGATIONS

- **Obligations des personnels et des usagers**
rappel des principes démocratiques et républicains régissant l'enseignement supérieur
- **Liberté d'association et liberté de réunion**
sont reconnues aux personnels et aux usagers de l'Université.
- **Affichage et distribution de tracts**
- **Expression syndicale**
- Dans le cadre de la charte d'usage des systèmes d'Information de l'Université d'Angers pour les organisations syndicales
- **Discipline :**
 - Usagers
 - Enseignants-chercheurs, enseignants
 - BIATSS



3. Affaires générales et statutaires

3.2 Modifications du règlement intérieur de l'Université :

- Rédaction du titre 5 : Hygiène et sécurité

POUR VOTE



Point 2- rédaction du titre 5, hygiène et sécurité

5.1 Partage des responsabilités

5.2 Dispositions concernant la sécurité:

consignes de sécurité, signalement des incidents/accidents, gestion des situations d'urgence et évacuation des locaux, intervention d'entreprises extérieures

5.3 Dispositions relatives à l'incendie

5.4 Dispositions concernant l'hygiène:

interdiction de fumer, interdiction de vapoter, interdiction d'introduire ou de consommer des produits illicites et de l'alcool

5.5 Dispositions relatives au personnel:

déclaration des accidents, droit d'alerte, droit de retrait et droit à la protection fonctionnelle, médecine de prévention, évaluation des risques professionnels, formations, habilitations

5.6 Protection de l'environnement:

gestion des déchets, économies d'énergie



3. Affaires générales et statutaires

3.3 Modifications du règlement intérieur de l'Université :

- Rédaction du titre 6 : Police et ordre public

POUR VOTE



Point 3 - Rédaction du Titre 6 : POLICE | ORDRE PUBLIC

- Maintien de l'ordre
- Usage des locaux
- Circulation et stationnement
- Sûreté et prévention des risques d'attentat
- Publicité
- Vols et dégradations



3. Affaires générales et statutaires

3.4 Modifications du règlement intérieur de l'Université :

- Rédaction du préambule du livre II

POUR VOTE



Point 4 - Modification du Livre II : modification du préambule

Il est ajouté à la rédaction du préambule :

-« Le règlement intérieur de l'université s'impose à tous au même titre que les statuts »

« à ce titre outre les procédures et sanctions disciplinaires rappelées au titre IV, le non respect des règles en matière d'hygiène, de sécurité, de police et d'ordre public (titre 5 et 6) peut engager la responsabilité administrative, civile et ou pénale du contrevenant ».

-Le principe de la hiérarchie des règlements intérieurs au sein de l'UA



4. Prospective et moyens

**Adopté par la commission du budget
le lundi 16 octobre 2017.**

- 4.2 Budget rectificatif 2017

POUR VOTE



TABLEAU 1 : LES EMPLOIS

Variations des emplois induits par le BR1

CATEGORIE D'EMPLOI	ECART BR-BPI		TOTAL VARIATION	TOTAL EMPLOI APRES BR
	VARIATION SOUS PLAFOND ETAT	VARIATION FINANCES HORS SCSP		
ENSEIGNANTS/ CHERCHEURS	-5	-20	-25	1037
BIATSS	-7	7	0	757
TOTAL VARIATION	-12	-13	-25	1794
TOTAL EMPLOIS	1416	378		1794

PLAFOND D'EMPLOI FIXE ETAT : 1 562



TABLEAU 2: AUTORISATIONS BUDGETAIRES

	Dépenses				Recettes			
	Budget initial (01)		Nouveau BR		TOTAL : dernier budget modifié (01 + 01 + 01)		Budget initial 01	TOTAL : dernier budget modifié (01 + 01 + 01)
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants
Personnel	119 829 887	119 829 887	307 742	307 742	120 137 629	120 137 629	652 264 826	650 261 881
dont contribution employeur au CAS Pension	33 713 267	33 713 267	253 871	253 871	33 713 267	33 713 267	128 861 301	127 426 863
							4 556 118	4 561 333
Fonctionnement et intervention	27 987 528	28 928 542	- 316 866	- 1 624 962	28 267 828	24 299 980	14 264 547	11 109 828
							12 861 743	14 275 187
							2 626 229	2 474 332
Investissement	6 264 261	6 868 328	- 1 979 823	- 823 628	6 279 328	6 964 730	2 281 226	2 141 310
							332 983	332 983
Enveloppes destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	156 241 264	162 864 377	- 2 431 789	- 2 262 448	152 809 806	150 391 820	656 964 963	652 738 263
Solde budgétaire (excédent)		2 526 526		13 848		2 544 374		
								Solde budgétaire (déficit)

- Une variation des AE de -2 431 789 €:

Investissement: - 1 979 023 €, reports d'opérations subventionnées des composantes (- 190 197 €), reprogrammation d'opérations en 2018 (-691 083 €), reprogrammation des opérations du CPER (- 1 097 743 € les travaux débuteront en 2018)

Personnel: + 307 742 €

Fonctionnement: - 760 508 €, reprogrammation des conventions de recherche (-801 450 €) et RFI (+111 878), ajustement des besoins des gestionnaires (nouvelles conventions)

- Une variation des CP de -2 262 448 €:

le décalage entre la variation des AE et CP (169 341) provient essentiellement de la reprogrammation des CP des programmes d'investissements pluriannuels et RFI

- Une variation des Recettes de -2 248 600 €:

Effets positifs: sous estimation subvention charge de SP(+ 541 732€), recette exceptionnelle TVA (+1 784 859€)

Effets négatifs: recettes perçues en 2016 mais inscrites en 2017 (-1 220 000), recettes RFI et SAIC qui ne seront pas recouvrées, non exécution des recettes des PPI car corrélées au degré d'avancement des



INCIDENCES BR1

Variations des équilibres budgétaire et comptable induits par le BR1

Une légère variation du solde budgétaire de l'Université en montant mais qui voile d'importantes disparités en fonction de la nature des opérations

NATURE DE L'ENVELOPPE	AE	CP	RECETTES BUDGETAIRES	INCIDENCE SOLDE BUDGETAIRE	CHARGES/EMPLOIS hors amortissements	PRODUITS	INCIDENCE FOND DE ROULEMENT
IMPACT DES OPERATIONS ANNUELLES							
MASSE SALARIALE	525 215	525 215			525 215		
FONCTIONNEMENT	50 765	50 765	1 893 656	2 198 956	50 765	2 202 862	2 408 162
INVESTISSEMENT	-881 280	-881 280			-881 280	-100 000	
IMPACT DES OPERATIONS PLURIANNUELLES (Investissement - recherche - pédagogie)							
MASSE SALARIALE	-801 450	-801 450	-3 745 856	-2 892 058	-801 450	-801 450	155 649
FONCTIONNEMENT	-1 097 748	-52 348			-52 348	103 301	
INVESTISSEMENT							
IMPACT DES OPERATIONS FLECHES : RFI							
MASSE SALARIALE	-217 473	-217 473			-217 473		
FONCTIONNEMENT	111 878	-764 176	-141 957	839 692	-764 176	-981 649	0
INVESTISSEMENT							
IMPACT DU SAIC							
MASSE SALARIALE	-121 701	-121 701			-121 701	-121 701	0
FONCTIONNEMENT							
INVESTISSEMENT							
TOTAL	-2 431 789	-2 262 448	-2 248 600	13 848	-2 262 448	301 363	2 563 811

TABLEAU 4: EQUILIBRE FINANCIER

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	Budget initial (a)	Nouveau BR	TOTAL : dernier budget modifié (a) + (b) + (c)	Exécution N-1	Budget initial (a)	Nouveau BR	TOTAL : dernier budget modifié (a) + (b) + (c)
solde budgétaire (déficit) (02)			0	572 210	2 330 626	63 648	2 364 274
dont solde budgétaire budget principal			0	572 210	2 330 626	63 648	2 364 274
dont solde budgétaire budget du SAIC	300 000	132 742	632 742				
dont solde budgétaire AV							
dont solde budgétaire SA							
dont solde budgétaire SE							
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Débits et cautions (03)				250			
Opérations au non et pour le compte de tiers (décaissements de trésorerie) (04)	3 230 000	- 901 548	2 328 454	3 279 450	2 860 000	- 452 408	2 483 048
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (05)	25 000	-25 000		90 000 754	300 000	- 300 000	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (01) (02)+(03)+(04)+(05)	3 255 000	- 926 548	2 328 454	93 940 214	6 516 626	- 788 852	4 747 874
Variation de trésorerie (06)	3 261 636	167 894	2 419 530				
dont Abonnement de la trésorerie Rétro (07)		639 892	639 892	87 552	1 104 823		1 194 823
dont Abonnement sur la trésorerie non Rétro (08)	3 366 348		3 366 348	2 312 252		687 858	687 858
TOTAL DES BESOINS (01) + (06)	6 516 636	- 788 652	4 747 874	93 940 214	6 516 626	- 788 852	4 747 874
				Financements (couverture des besoins)			
				TOTAL : dernier budget modifié (a) + (b) + (c)			
				Solde budgétaire (résultat) (01)			
				dont solde budgétaire budget principal			
				dont solde budgétaire budget du SAIC			
				dont solde budgétaire AV			
				dont solde budgétaire SA			
				dont solde budgétaire SE			
				Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Débits et cautions (02)			
				Opérations au non et pour le compte de tiers (encaissements de trésorerie) (03)			
				Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (04)			
				Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (01)+(02)+(03)+(04)			
				Variation de trésorerie (06)			
				dont Prélèvement sur la trésorerie Rétro (07)			
				dont Prélèvement sur la trésorerie non Rétro (08)			
				TOTAL DES FINANCEMENTS (01) + (06)			

La variation de trésorerie augmente de 157 994 € = 13 848 € du solde budgétaire + 144 146 € de la variation du compte de tiers ((901 548-482400)+(25000-300000))



TABLEAU 6: SITUATION PATRIMONIALE

Personnel	120 137 239	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)	121 670 075
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 549 980	Autres produits	33 729 655
TOTAL DES CHARGES	153 687 219	TOTAL DES PRODUITS	155 399 730
Résultat prévisionnel : bénéfice	1 712 511		
TOTAL INVESTISSEMENT	5 954 710	CAF	3 272 611
		AUTRES RESSOURCES	3 457 318
APPORT FOND DE ROULEMENT = 775 119			

- **Masse salariale:** + 307 742 € revalorisation des Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR), non totalement intégrée en BPI en l'absence à ce moment là d'éléments détaillés sur certaines populations; augmentation des rémunérations accessoires (HC / vacances / contrats étudiants); contrebalancées pour partie par des effectifs inférieurs aux prévisions.
- **Fonctionnement:** -1 636 562 € ajustement des besoins sur conventions pluriannuelles
- **Investissement:** -933 628 € reprogrammation des opérations CPER
- **Produits:** + 298 000 € reprogrammation opérations + recettes TVA + dotation état
- **Ressources:** +1 630 183 € augmentation CAF
- **Apport Fond de roulement:** + 775 119 € (ref BPI 2017: prélèvement de 1 788 692 €)



TABLEAU 9: OPERATIONS PLURIANNUELLES

	MONTANT OPERATION	AE CONSOMMEES AVANT 2017	AE OUVERTES EN 2017	AE RESTANT A ENGAGER	%
RFI	19 003 120	4 069 678	3 545 548	11 387 894	60%
CONTRATS DE RECHERCHE	29 343 949	15 748 206	6 422 443	7 173 300	24%
ERASMUS:CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	2 464 200	1 585 799	472 955	405 446	16%
PPI (DDN et DPI)	25 505 603	6 073 817	1 829 359	17 602 427	69%
TOTAL PROJET	76 316 872	27 477 500	12 270 305	36 569 067	48%

	MONTANT OPERATION	CP CONSOMMEES AVANT 2017	CP OUVERTES EN 2017	CP RESTANT A PAYER	%
RFI	19 003 120	2 718 151	2 739 449	13 545 520	71%
CONTRATS DE RECHERCHE	29 343 949	15 748 206	6 422 443	7 173 300	24%
ERASMUS:CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	2 464 200	1 585 799	472 955	405 446	16%
PPI (DDN et DPI)	25 505 603	6 051 701	1 520 564	17 933 338	70%
TOTAL PROJET	76 316 872	26 103 857	11 155 411	39 057 604	51%

- **RFI**: reste 60% des AE à engager et 71% des CP à consommer (conventions de reversement), fin des projets 2020 (débutés en 2015 pour la plupart)
- **ERASMUS**: reste 16% des AE à engager et CP à consommer (phase finale du projet)
- **Contrats de Recherche**: reste 24% des AE à engager et CP à consommer prévus sur les contrats connus, pourcentage en constante évolution, projet arrivant au fil de l'eau.
- **PPI (DDN/DPI)**: reste 70 % des AE à engager et CP à consommer, la plupart des projets étant au stade phase d'étude avec des phases travaux programmées après 2017 sauf pour le CPER « Réhabilitation médecine »



TABLEAU 9: OPERATIONS PLURIANNUELLES

	MONTANT OPERATION	PRELEVEMENT TRESORERIE	FINANCEMENT EXTERIEUR			RESTE A ENCAISSER	%
			MONTANT	ENCAISSE ANTERIEUR A N	ENCAISSE 2017		
RFI	19 003 120	1 570 637	17 432 483	4 490 720	2 474 322	10 467 441	60%
CONTRATS DE RECHERCHE	29 343 949	275 861	29 068 088	14 325 596	5 754 186	8 988 306	31%
ERASMUS:CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	2 464 200	0	2 464 200	1 856 240	278 000	329 960	13%
PPI (DDN et DPI)	25 505 603	3 221 358	22 284 245	4 675 498	3 338 747	14 270 000	64%
TOTAL	76 316 872	5 067 856	71 249 016	25 348 054	11 845 255	34 055 707	48%

- **RFI**: reste 60% des recettes à percevoir en phase avec les AE/CP (transmission des justificatifs de dépenses)
- **ERASMUS**: reste 13% des recettes à percevoir, lié au modalités de versement de l'UE (60% en début de projet et le solde après justificatifs, reste le versement d'un seul programme)
- **Contrats de Recherche**: reste 31% des recettes à percevoir lié aux modalités spécifiques de versements des financeurs.
- **PPI (DDN/DPI)**: reste 64 % des recettes à percevoir en phase avec les AE/CP



ETUDE FOND DE ROULEMENT MOBILISABLE

CALCUL PREVISIONNEL FOND DE ROULEMENT MOBILISABLE	Données 2017 montant de l'estimation
Fonds de roulement Prévisionnel global au 31/12/2017	14 756 181,00
Provisions	828 882,00
Restes à réaliser sur contrats et conventions de recherche	200 000,00
Restes à réaliser sur RFI	1 237 654,00
opérations pluriannuelles : restes à réaliser sur programmes d'investissement	1 848 000,00
Excédents relatifs à la formation continue (avec estimatif 2017)	1 253 355,00
Fonds de roulement appartenant à des structures comptables autonomes, non mobilisables (ou partiellement seulement) par l'établissement	0,00
FOND DE ROULEMENT DISPONIBLE	9 388 290,00

Réserve Prévisionnelle de financement de la trésorerie	
Montant du fonds de roulement Prévisionnel au 31/12/2017	14 756 181,00
Montant du besoin en fonds de roulement au 31/12/2017	-8 170 647,00
Montant de la trésorerie Prévisionnelle au 31/12/2017	22 926 829,00
Montant d'une journée de charges de fonctionnement décaissables	401 214,50
Seuil prudentiel de trésorerie représentant 15 jours de charges décaissables	6 018 217,50
Montant du fonds de roulement mobilisable	9 388 290,00
Montant de la trésorerie Prévisionnelle calculée au 31/12/2017	17 559 819,17
Montant de la trésorerie calculée au 31/12/2017 en nombre de jours de charges décaissables	43,77



4. Prospective et moyen

4.2 Budget rectificatif n°1

Le **vote** porte sur :

- ✓ Tableau n°1 des autorisations d'emplois
- ✓ Tableau n°2 des autorisations budgétaires
- ✓ Tableau n°4 d'équilibre financier
- ✓ Tableau n°6 de la situation patrimoniale
- ✓ Tableau n°9 des opérations pluriannuelles

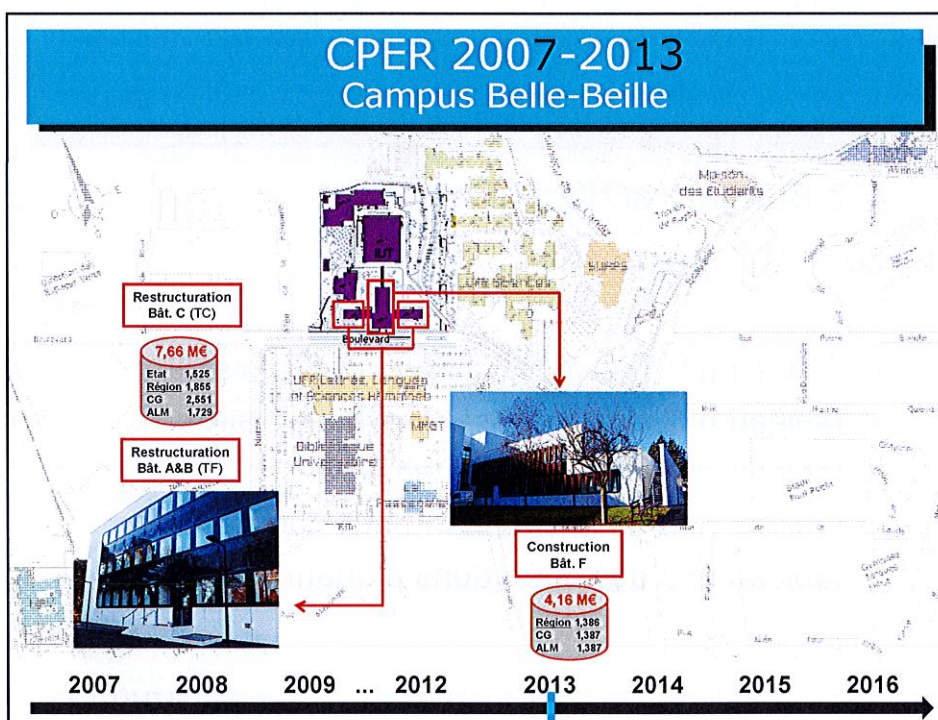


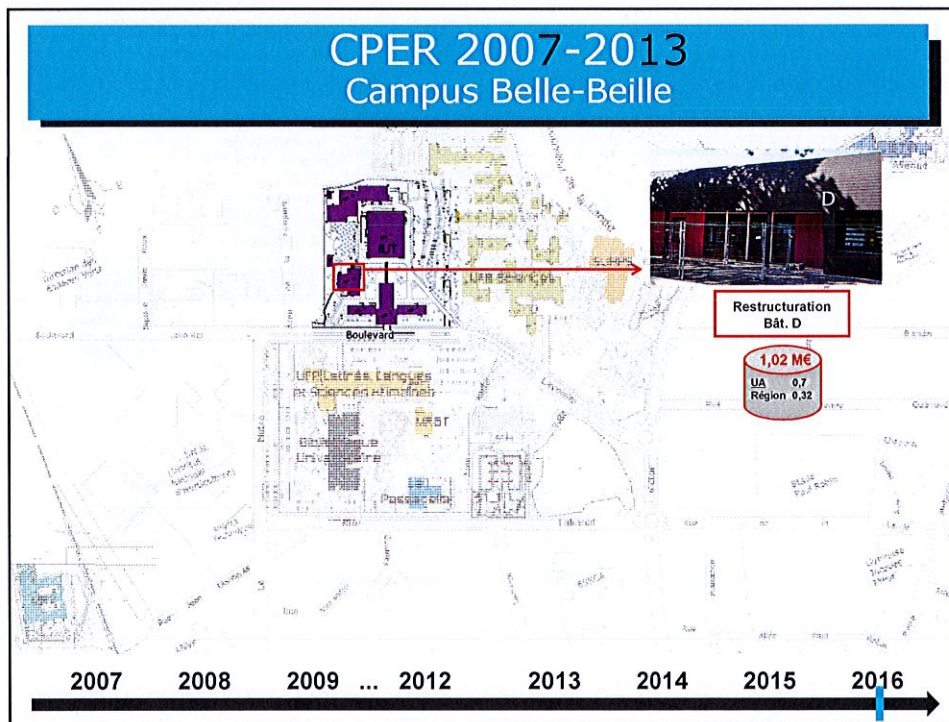
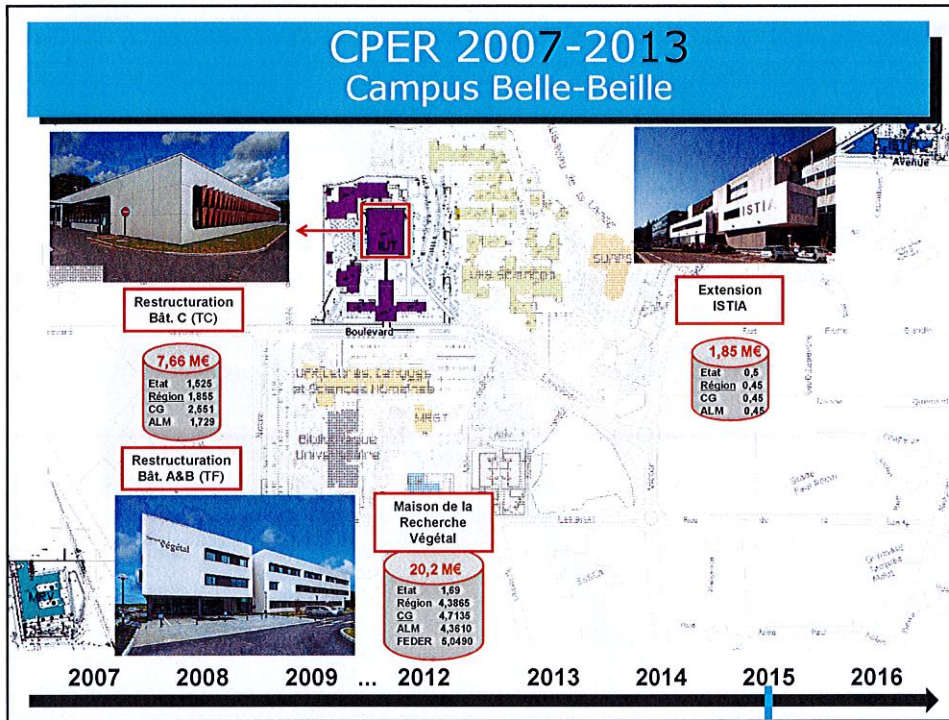
4. Prospective et moyens

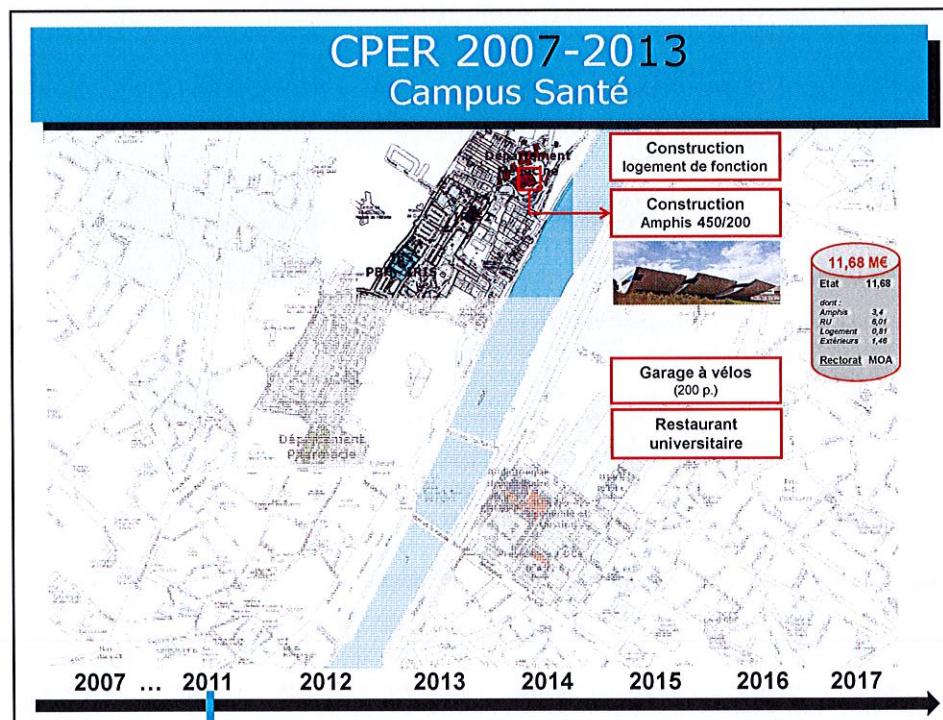
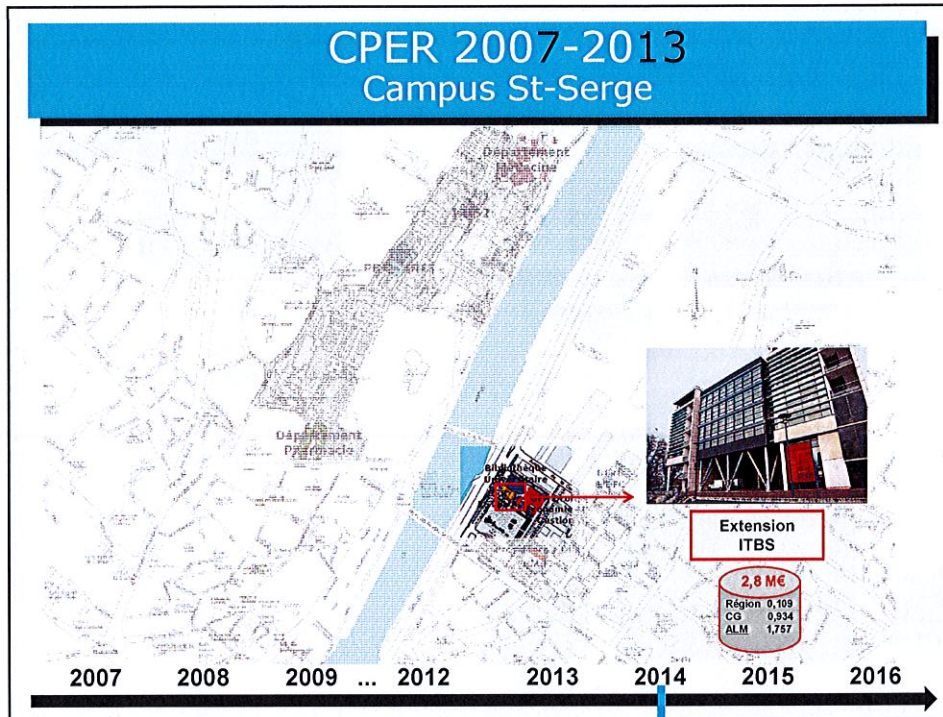
- 4.3 Bilan CPER 2007-2013 et état d'avancement CPER 2015-2020

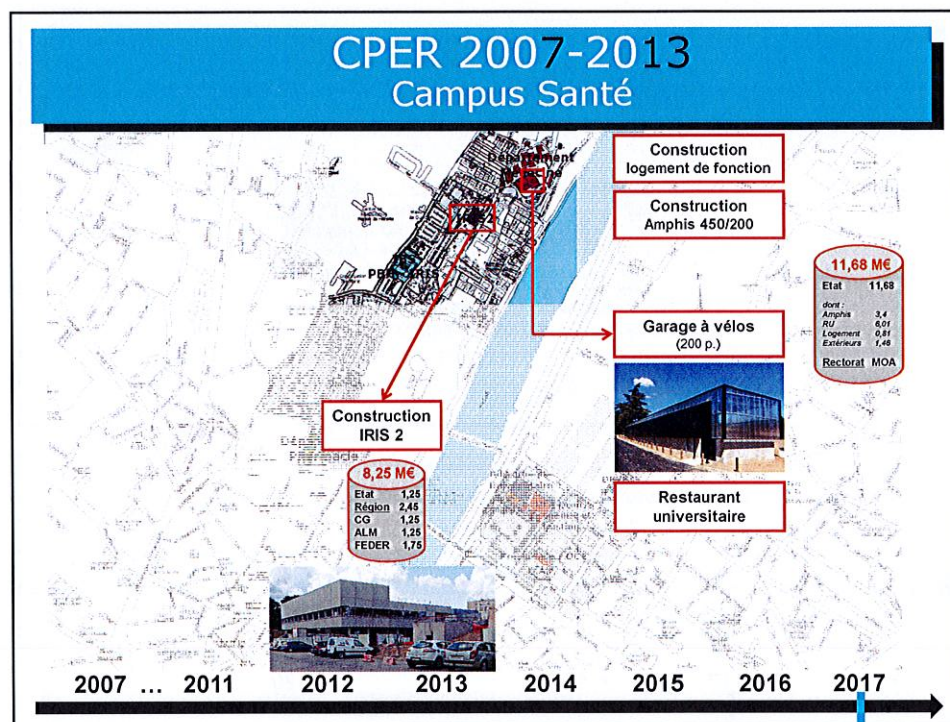
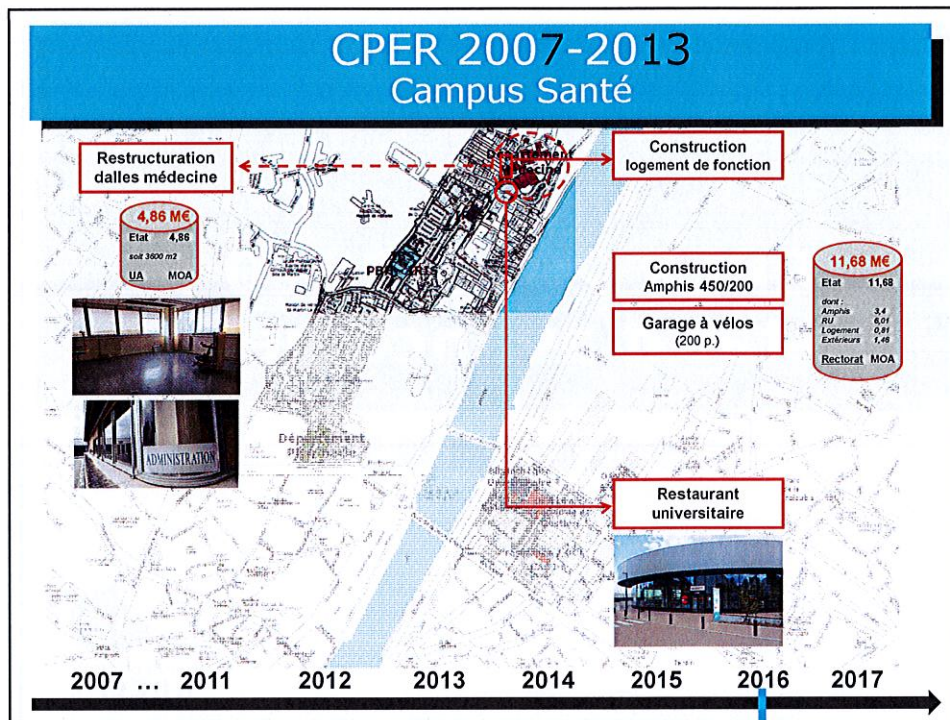
Présentation par Stéphane AMIARD, Vice-président Numérique et Patrimoine.

POUR INFORMATION







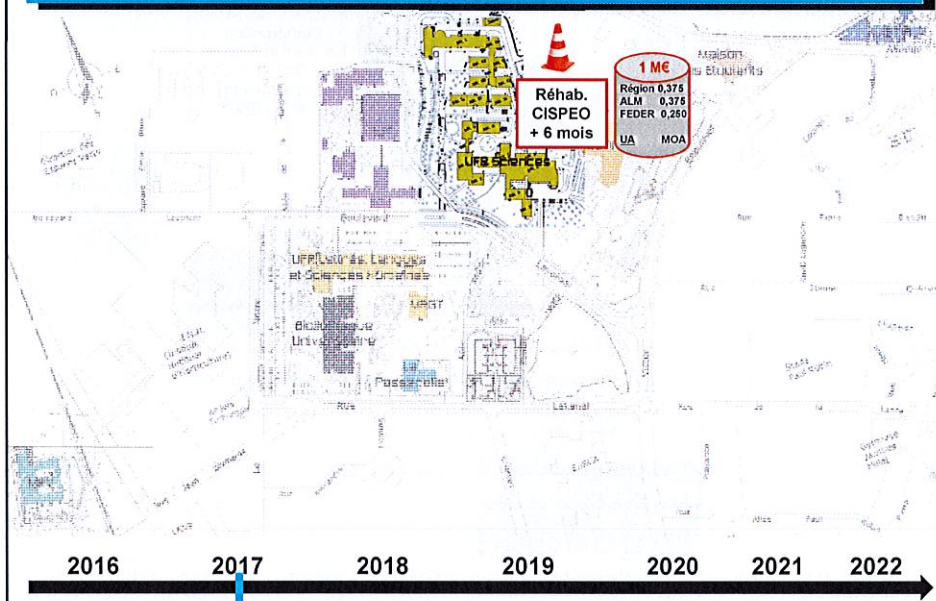


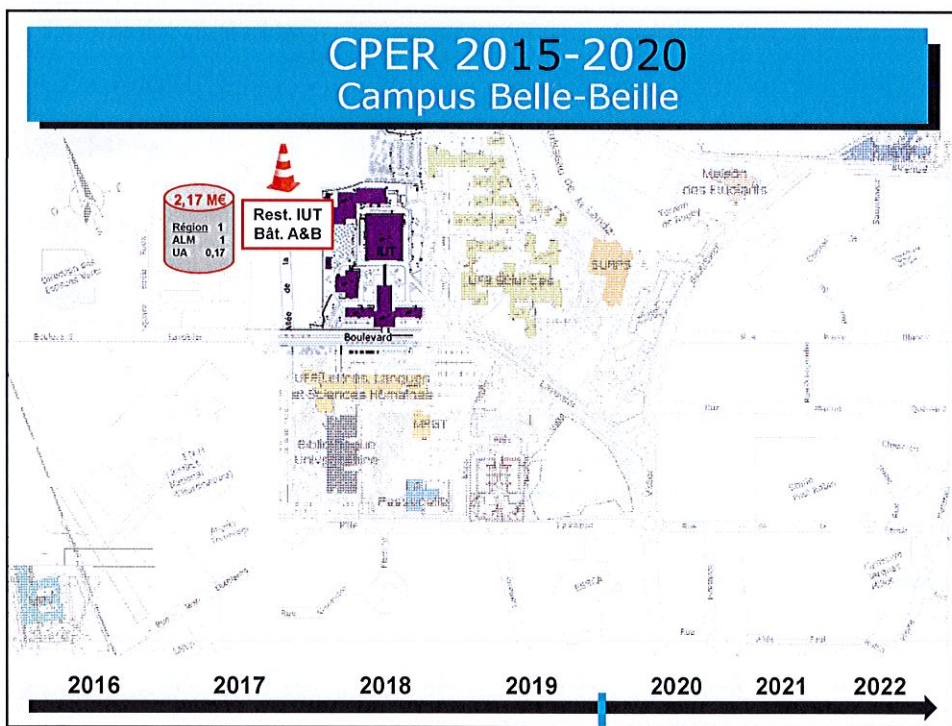
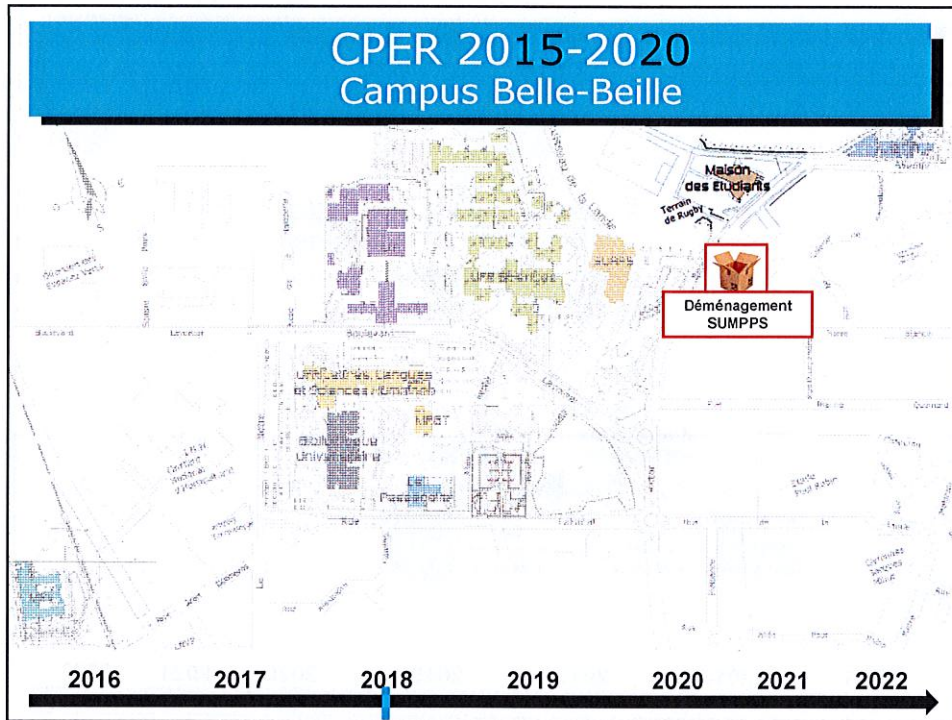
CPER 2015-2020 : état d'avancement

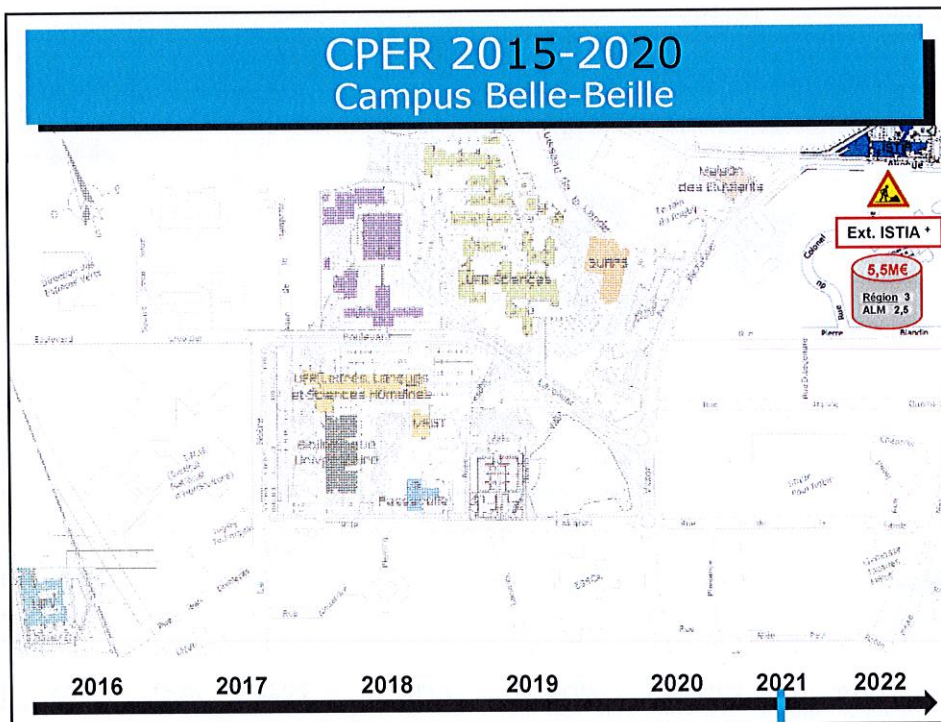
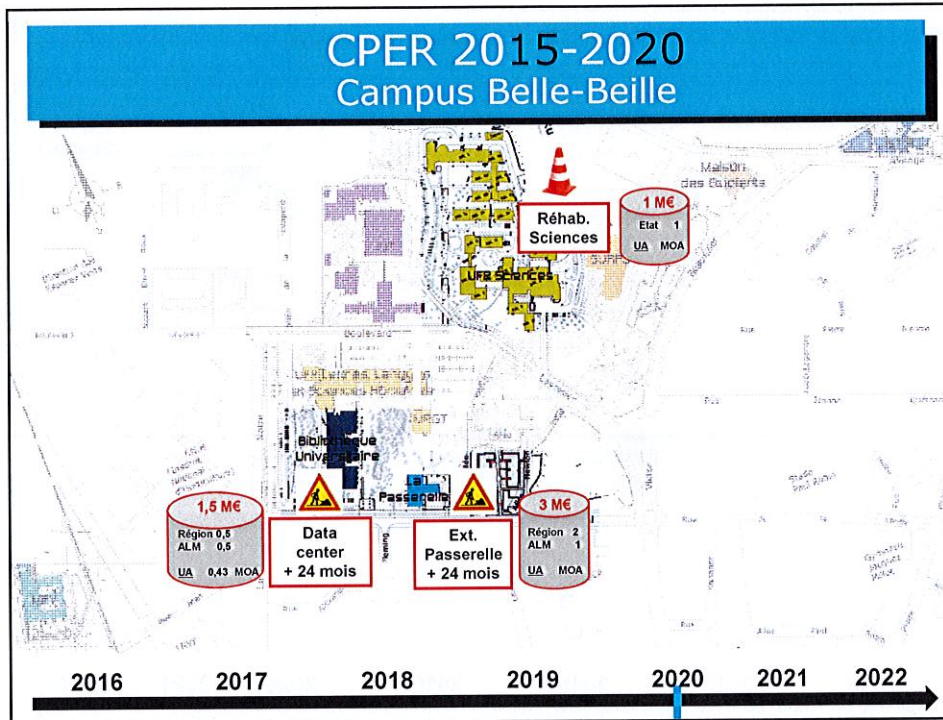
Montant global 29,5 M€

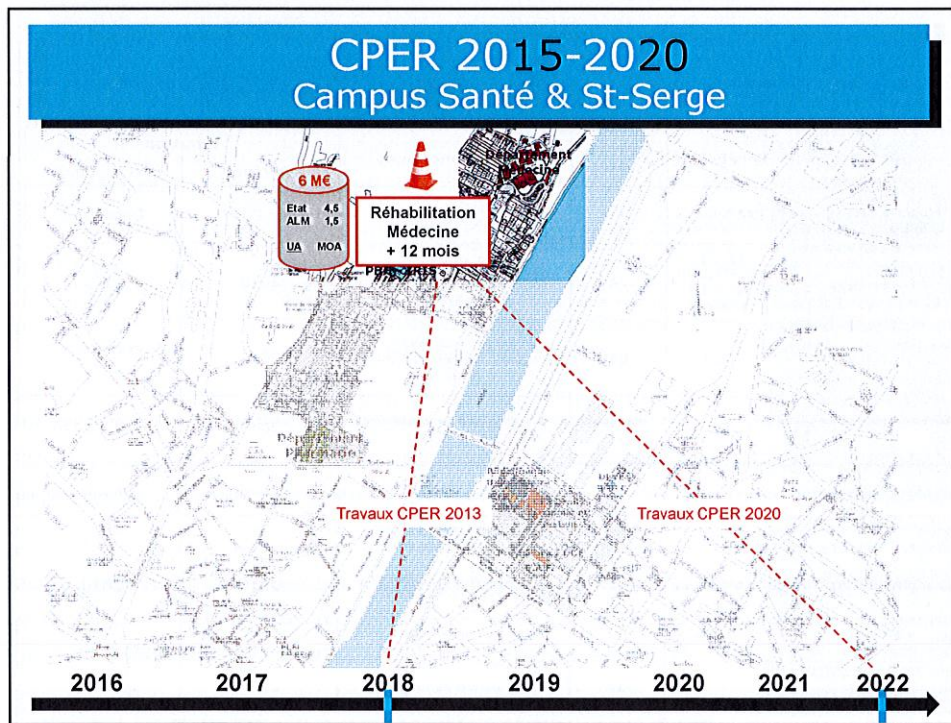
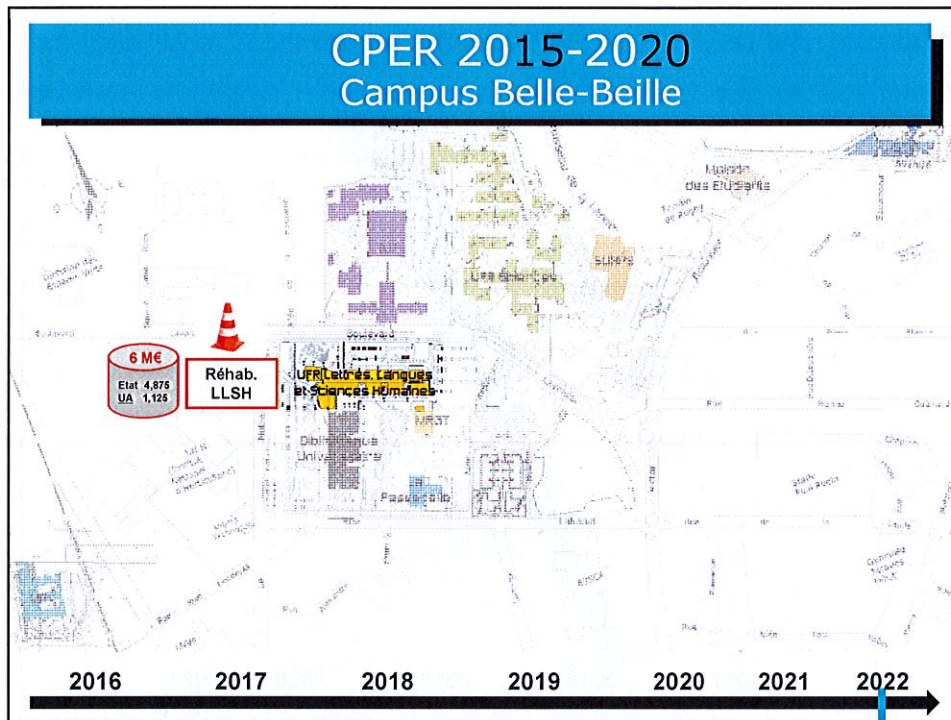


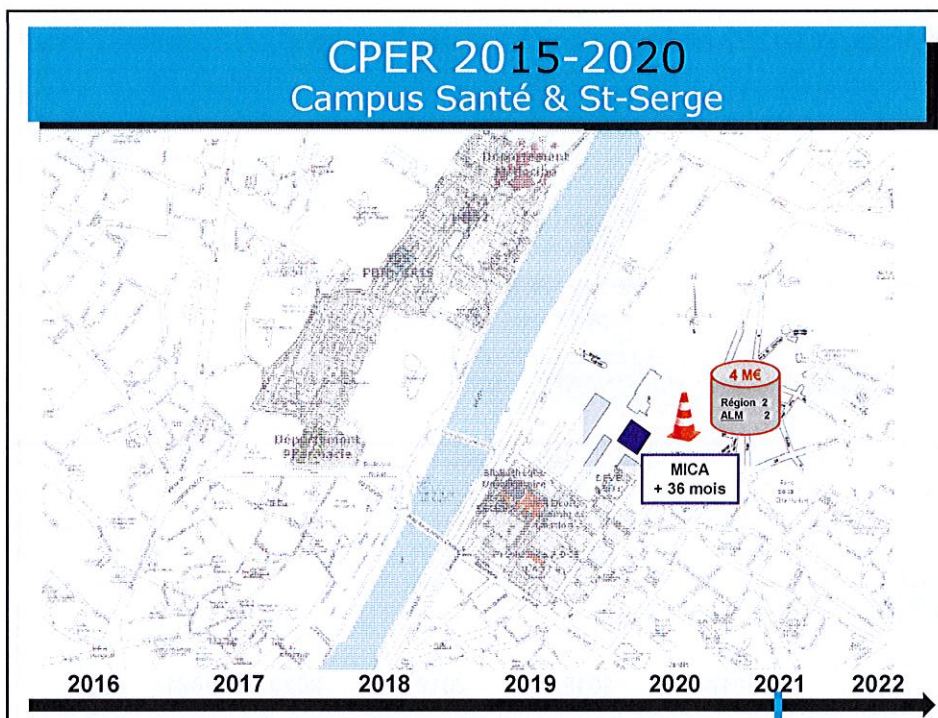
CPER 2015-2020 Campus Belle-Beille











Point d'étape sur les opérations CPER 2015-2020

OPERATION	Bénéficiaire	Maîtrise d'ouvrage	Etat d'avancement	Livraison	
				initiale	prévisionnelle
Restructuration du laboratoire MOLTECH - CISPEO	UFR Sciences	UA	Travaux	Jun 2017	Déc. 2017
Extension de la Passerelle	SUIO-IP /SUMPPS/DI/ Terre des sciences	UA	Programme validé Concours de maîtrise d'œuvre en cours	2018	Eté 2020
Création d'un Data Center	DDN	UA	Programme validé Concours de maîtrise d'œuvre en cours	2018	Printemps 2020
Restructuration IUT – Bâtiments A, B	IUT	Conseil Régional	Programme validé Recrutement MOE en cours	2017	2019 / 2020
Restructuration de l'UFR LLSH	UFR LLSH	UA	Programmation	2020	2022
Extension de l'ISTIA – Pôle ingénierie	ISTIA	Conseil Régional	Réunion avec la Région le 21 novembre 2017	2019	2021
Réhabilitation énergétique UFR Sciences	UFR Sciences	UA	Dossier d'expertise en cours de rédaction	2019	2020
Réhabilitation de l'UFR Médecine	Faculté Santé	UA	Programmation	Tx CPER 2013 : 2017 Tx CPER 2020 : 2018	Tx CPER 2013 : 2018 Tx CPER 2020 : 2022
Maison Internationale des Chercheurs étrangers (MICA)		ALM	Programme validé	2018	Eté 2021

5. Recherche

5.1 CPER volet recherche

Présentation par Philippe SIMONEAU, Vice-président Recherche.

POUR INFORMATION



CPER 2015-2020

L'enseignement supérieur, la recherche, innovation

Trois axes prioritaires

- Compétitivité et attractivité des territoires (création d'emplois...)
- Immobilier ESR: opérations orientées vers la réhabilitation énergétique et connexion numérique
- Soutien aux projets de recherche structurants, visibles pour un effet levier du CPER sur le site.



CPER - Méthodologie

3 volets

5 coordinateurs- Recherche

Immobilier
Numérique
Recherche



Jean Pierre Renou: Végétal
Yves Delneste: Santé
Eric Levillain: Matériaux
Frédéric Saubion: Maths- STIC
Anne Rachel HERMETET: LLSHS

47



Pôle végétal – PHENOTIC 2

INRA : Pôle d'ingénierie végétale sur le phénotypage – volet équipements – SFR QUASAV - IRHS	4,000
Région	0,725
ALM	0,725
INRA	0,950
FEDER	1,600

Intégré au RFI Objectif Végétal / Connect talent PACINP

- Développer la plateforme PHENOTIC | ingénierie végétale pour le phénotypage haut-débit appliqué aux questions spécifiques de l'horticulture et des semences
- Renforcement des plateaux et plateformes SFR QUASAV
- Volet immobilier – 2 M€ Serres



Pôle santé

TRANSLAT ANGERS Equipement IRIS2 et animalerie	0,500
Etat	0,250
ALM	0,125
FEDER	0,125

Opération régionale Nantes-Angers
Equipements scientifiques liés à
l'installation de l'équipe CARME /
Mitovasc et de l'animalerie-SFR ICAT

TRANSLAT ANGERS Renforcement du SCAHU	0,250
Etat	0,150
ALM	0,038
FEDER	0,062



Pôle santé

TRANSLAT ANGERS Vasculaire, métabolisme et nutrition (PACEM – SFR ICAT)	0,930
Etat	0,250
Région	0,182
ALM	0,266
FEDER	0,232

Equipements scientifiques
renforçant les axes stratégiques
de la SFR.

Equipements mutualisés dans
des plateaux SFR en concertation
avec les plateformes HU.

TRANSLAT ANGERS Vasculaire, métabolisme et nutrition (PREMMI – Mitolab- Mitovasc)	0,650
Région	0,225
ALM	0,263
FEDER	0,162

TRANSLAT ANGERS Vectorisation et nanomédecines (MINT)	0,270
Région	0,202
FEDER	0,068

Opération terminée



Pôle Matériaux - CISPEO

CISPEO Chimie moléculaire innovante Angers / Moltech Anjou	990 000
Etat	250 000
Région	144 000
CNRS	200 000
FEDER	396 000

Intégré au RFI LUMOMAT

CISPEO- projet régional U Maine – U Nantes- U Angers

A Angers

- Création d'une plateforme [acquisition d'équipements dédiés] à la séparation, purification, caractérisation de la molécule jusqu'aux composants.
- Opération immobilière de 1,03M€ en UFR Sciences

Opération en cours



Pôle STIC- SNUM

SNUM LERIA	150 000
Etat	90 000
ALM	60 000

Objectif- Upgrader équipements scientifiques LERIA –
développement projets pluridisciplinaires

(Big data)

Acquisition d'une infrastructure réseau et stockage + extension
du cluster

Opération terminée



CPER LLSHS – DI2L2S

Programme régional – pilotage MSH – financement Etat Région. Montant total 1 552 861 €

- Soutenir l'interdisciplinarité et l'innovation 266 980 €
- Soutenir l'excellence 453 792 €
- Favoriser le rayonnement international 67 650 €
- Développer un dispositif numérique d'excellence 635 497 €
- Organisation générale de la plateforme "Aide au montage de projets » 129 624 €

Commission recherche du 24 avril 2017



5. Recherche

• 5.2 Convention COST

- COST - coopération européenne en science et technologie - est un programme de mise en réseau des communautés scientifiques en Europe.
- Son objectif est de renforcer la recherche scientifique et technique par le soutien à la coopération entre chercheurs européens et internationaux.
- Il finance un seul type de projet transnational : l'Action COST qui permet de fédérer une ou plusieurs communautés de chercheurs (plus de 30 000 aujourd'hui dans toute l'Europe) autour d'une thématique scientifique et de mettre en réseau des jeunes chercheurs.
- COST ne finance pas d'activités de recherche, mais seulement des activités de mise en réseau : conférences, colloques, visites scientifiques, etc. Toutes les Actions financées par COST présentent une structure similaire et mettent en œuvre les mêmes activités de mise en réseau.
- Le programme est ouvert à toutes les disciplines.
- Le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de bouche pour ces activités est soumis à la réglementation COST, qui déroge de celle de l'Université d'Angers. Le remboursement de ces frais est établi dans la convention financière signée entre l'Université d'Angers et COST.

POUR VOTE



5. Recherche

- 5.3 AAP Recherche mobilité internationale
**Projet adopté par la commission recherche
 du 2 octobre 2017**

L'enveloppe globale s'élève à 130 000 €.

POUR VOTE



AAP Recherche mobilité internationale

CONSTATS

- **Mobilité entrante sous forme de rémunérations**
 - Couteuse pour l'unité de recherche
 - Exemple un invité 15 jours
 - INM 821 = Salaire net : 1546,56 € /coût employeur : 2737,27 €
 - Complexe administrativement pour l'invité recherche
 - Cout administratif important (DRIED, DAF, DRH, AC, ...)



AAP Recherche mobilité internationale

- **Mobilité sortante – AAP ARIANE-**
 - Contraignant
 - Nombre de dépôt de dossiers en baisse
 - Demandes de mobilité internationale en hausse

Commission recherche du 22 mai 2017



AAP Recherche mobilité internationale

Nouvel appel à projet

- **Objectif** : soutenir des projets favorisant l'attractivité et le rayonnement de la recherche et de la formation à la recherche de l'université d'Angers en Europe et à l'international.
- **Objet**: Financement des mobilités entrantes et sortantes
- **Dépenses éligibles**: Transport et frais de séjour avec un plafond de 7 000€.



AAP Recherche mobilité internationale

« La prise en charge des frais de séjour des chercheurs en mobilité entrante à l'université d'Angers »

Bénéficiaires :

Pour les séjours inférieurs ou égaux à 60 jours consécutifs, de collaborateurs scientifiques exerçant à l'étranger, invités à collaborer dans le domaine de la recherche.

Prise en charge :

En sus des frais de transport (gestion par l'agence de voyage de l'Université d'Angers) et pendant la durée de sa mission au sein de l'Université d'Angers, le bénéficiaire perçoit une prise en charge journalière fixée à **150 euros par jour maximum**, couvrant les **frais réels** d'hébergement **sur production de justificatifs**, ne pouvant se cumuler avec toute autre prise en charge ayant le même objet. »



AAP recherche mobilité internationale

« Le régime indemnitaire des frais de séjour des chercheurs en mobilité sortante à l'université d'Angers »

Bénéficiaires : Pour les séjours inférieurs ou égaux à 60 jours consécutifs, des agents titulaires ou non-titulaires de l'Université d'Angers, impliqués dans des projets de recherche internationale.

Prise en charge : En sus des frais de transport (gestion par l'agence de voyage de l'Université d'Angers), le bénéficiaire perçoit une **indemnité forfaitaire journalière de mission** fixée pour le pays de destination selon le barème de l'arrêté du 11 mai 2010 annexe 1, couvrant les **frais réels** de restauration et d'hébergement **sur production de justificatifs**, ne pouvant se cumuler avec toute autre prise en charge ayant le même objet. »



5. Recherche

5.4 Demande de financement FEDER :
projet « PREMMI-PACEM_EQUIPEMENTS
SCIENTIFIQUES »

POUR VOTE

- 5.5 Demande de financement FEDER :
projet « CISPEO_EQUIPEMENTS
SCIENTIFIQUES »

POUR VOTE



6. Enseignement et conventions

Vote de la CFVU du 23 octobre 2017 : 21 voix pour (à l'unanimité)

Présentation par Sabine MALLET, Vice-présidente formation et vie universitaire

6.1 Conventions

- Convention IUT/lycée R.Elizé de Sablé sur Sarthe (LP Maintenance des Systèmes automatisés)
- Convention IUT/lycée d'Estournelles de Constant de La Flèche (LP Génie Electrique pour le Bâtiment)
- Convention IUT/lycées J. Moulin et Le Fresne d'Angers (LP Biologie Analytique et Expérimentale)
- Convention UFR DEG/Institut des métiers du notariat (LP Métiers du notariat)
- Convention UFR ESTHUA/CCI du Vaucluse (LP Métiers des Arts Culinaires et des Arts de la Table)
- Convention double diplôme UFR LLSH/Worcester

POUR VOTE



6. Enseignement et conventions

Vote de la CFVU du 23 octobre 2017 : 16 voix pour, 6 abstentions.

6.2 Création d'un diplôme national

- LP Intervention sociale parcours
Accompagnement et insertion des publics étrangers et/ou vulnérables (IUT)

POUR VOTE



Projet de Licence Professionnelle

Département Carrières Sociales de l'IUT Angers-Cholet

Accompagnement et insertion des
publics étrangers et vulnérables

6
4



Un public varié d'étudiants

- Offrir une poursuite d'études en formation initiale :
 - à nos étudiants en CS (qui en majorité quittent le Maine-et-Loire pour faire une 3^{ème} année de LP)
 - aux étudiants de l'UA : DUT GEA, licence générale en SHS + VAE
 - aux étudiants de BTS tertiaire
 - aux étudiants du CELFE
- Formation continue: un cursus complet et un parcours modulaire
 - Pour des professionnels intervenants sociaux (Assistants de service social, Conseiller en insertion professionnelle, éducateurs spécialisés...) salariés de collectivité (CCAS...)
 - d'associations (CADA, Missions locales...)...



Une offre de formation absente localement et nationalement

• **Former des professionnels** spécialisés à l'accompagnement, l'insertion et la formation de publics en difficultés (migrants, chômeurs de longue durée ...)

• Accueillir dans la promotion d'étudiants des publics spécifiques et **favoriser leur insertion professionnelle et sociale** (étudiants migrants inscrits au CELFE, personnes en reprise d'étude, professionnels en FC...)

- ❖ *« Il est urgent désormais d'ouvrir ce type de licence »
Directrice régionale de France Horizon, avril 2017*
- ❖ *« On a en face de nous un public migrant qui ne comprend pas notre langue, qui ne connaît pas nos codes culturels mais qui a une grande volonté de travailler. Pour eux, la formation par l'apprentissage est une solution pour leur assurer une insertion »
Directrice de Missions locales, avril 2016*



Débouchés professionnels

Prépare à des métiers de responsable intermédiaire dans le domaine de l'accompagnement, l'insertion et la formation pour des publics migrants et/ou vulnérables :

- Chargé d'insertion
- Intervenant social
- Responsable de plateforme RH,
- Coordinateur
- Médiateur social
- Chargé de mission
- Conseiller entreprise en OPCA ou à Pôle Emploi.



Budget prévisionnel

BUDGET Prévisionnel LP CS				2018-2020	
2018 : 5 FI / 5FC (3/2)		2018 : 5 FI / 5FC			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant		
Formation continue	13 000,00 €	Masse salariale	25 190,00 €		
Ressources propres	13 190,00 €	Fonctionnement	1 000,00 €		
Total	26 190,00 €	Total	26 190,00 €		
2019 : 7 FI / 7FC (4/3)		2019 : 7 FI / 7FC			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant		
Formation continue	17 400,00 €	Masse salariale	23 464,80 €		
Ressources propres	9 064,80 €	Fonctionnement	1 000,00 €		
Total	26 464,80 €	Total	26 464,80 €		
2020 : 10 FI / 10 FC (5/5)		2020 : 10 FI / 10 FC			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant		
Formation continue	22 000,00 €	Masse salariale	26 564,00 €		
Ressources propres	5 564,00 €	Fonctionnement	1 000,00 €		
Total	27 564,00 €	Total	27 564,00 €		



6. Enseignement et conventions

Vote de la CFVU du 23 octobre 2017 : 23 voix pour (à l'unanimité)

3.3 Créations de diplômes universitaires

- DU Adoption et pratiques professionnelles UFR LLSH
- DIU Hépatites UFR Santé
- DIU Oncologie comparée UFR Santé
- DIU Médecine manuelle UFR Santé
- DIU Qualification à l'exercice de la médecine générale UFR Santé

POUR VOTE



7. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)



